

1.2

INTRODUCTION AU CONCEPT DE COULEUR SPÉCIFIÉE

Il n'y a pas de raisonnement qui tienne, si l'évaluation de différents éléments ne sont pas mesurables précisément ou ne peuvent être définis avec logique. Une fois que l'on sait de quoi l'on parle, on peut commencer à porter un jugement critique en fonction des objectifs qui sont visés.

Le concept de *couleur spécifiée* est une notion concrète qui a pour but de rationaliser l'Évaluation de la main dans le but de réduire encore davantage la part intuitive du jeu de bridge.

La notion de ***couleur spécifiée*** consiste à établir une **valeur déterminée**

- au pointage,
- à la qualité des Honneurs,
- et à la longueur de la suite,

en relation avec un contexte d'enchères spécifique.

D'abord, pour bien s'entendre, définissons les différents types d'Honneurs afin d'avoir le même vocabulaire.

PRINCIPE 1.2:1 DÉFINITION DES HONNEURS

- ▶ **les vrais Honneurs, ou les Honneurs, sont l'As, le Roi, la Dame et le Valet;**
- ▶ **les Gros Honneurs, ou «GH», sont l'As, le Roi et la Dame;**
- ▶ **les petits Honneurs, ou «pH», sont le Valet, le 10 et le 9 avec le 8 de la même couleur.**

Cette notion de **couleur spécifiée** vise à rendre moins subjectif l'évaluation du jeu possédé quelque soit la position pour déclarer ou les nombreux contextes d'enchères dans lesquelles tout joueur peut se retrouver.

1.2 -35

PRINCIPE 1.2:2 DÉFINITION GÉNÉRALE D'UNE COULEUR SPÉCIFIÉE

C'est une enchère qui est faite dans un contexte spécifique et qui garantit dans la suite annoncée des valeurs déterminées au plan:

- des Honneurs,
- du pointage, et
- du nombre de cartes.

Par exemple, une couleur CINQUIÈME SPÉCIFIÉE dans le contexte d'une ouverture ou surenchères d'ouverture, permet d'abaisser le pointage normalement requis de 1 point HL, soit 13 HL à 12 HL.

Quand une couleur, ou suite, n'est pas *spécifiée*, cette couleur est dite *anonyme*.

Le plus bel exemple d'une situation pour déclarer une couleur anonyme est **l'Ouverture Standard au niveau 1 à la couleur**. L'ouverture à *1 Cœur* ou à *1 Pique* garantit 13 à 21 points et au moins 5 cartes dans cette couleur dont la valeur peut être très faible. L'ouverture au niveau 1 en mineure garantit le même pointage et aussi peu que trois cartes dont la valeur peut aussi être très faible.

Il est inutile d'exiger que l'Ouverture Standard au niveau 1 renferme systématiquement des suites spécifiées parce que cette annonce donne suffisamment d'information compte tenu que c'est la première enchère et qu'il y a encore de l'ESPACE dans l'échelle des enchères. Comme dit le proverbe: «*Rien ne sert de courir, il faut partir à point*».

Par contre, CERTAINES MAINS INTÉRESSANTES OU PARTICULIÈRES PERMETTENT ET, MÊME, OBLIGENT D'ANNONCER D'UNE MANIÈRE TRÈS PRÉCISE.

Pourquoi des mains spécifiques peuvent prétendent à un *traitement de faveur* ?

Cela se résume à l'**optimisation de l'espace** en produisant un message plus complet sans plus attendre. Il y a deux pôles logiques qui répondent à ce critère.

1.2 -36

1.2 Introduction au concept de couleur spécifiée
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

En effet, parfois il importe de ne pas exagérer la hauteur des enchères en déclarant plus tôt lorsque la main a un pointage plutôt limite tout en provoquant une certaine obstruction aux communications adverses.

À l'opposé, il faut parfois économiser l'espace dans l'échelle des enchères pour pouvoir arriver à conclure un contrat sans faire monter les enchères à un niveau excessif.

Plus précisément, un message plus complet est indispensable dans deux types de circonstances.

Il y a le cas des **mains limites et des mains faibles** où le concept de la couleur spécifiée permet de décrire avec précision en une seule enchère une main normalement non valide mais et intéressante et cela, sans risque d'emballement des enchères tout en compétitionnant fortement l'espace compte tenu de la valeur de la main.

L'autre catégorie concerne les **mains prometteuses** où le concept de couleur spécifiée permet d'échanger plus d'informations et atteindre un degré de précision supérieur sans causer d'élévation excessive du niveau des enchères. Ainsi, il devient possible d'arrêter les enchères à un niveau raisonnable s'il s'avère que les deux mains combinées n'ont pas la puissance nécessaire pour atteindre les niveaux offrant un bonus de manche ou de chelem.

Pour des raisons pédagogiques, ce nouveau concept qui est quelque peu révolutionnaire par sa nouveauté et sa **versatilité** sera abordé progressivement.

Comme ce Chapitre se concentre sur la "*Première enchère*", ce concept sera explicité dans cette optique. Tout au long des différents Chapitres, d'autres exemples et explications seront apportés au moment opportun.

Ex. 1.2:1 Trois exemples académiques

a)	V 9 4	b)	D V 4	c)	D 10 4
	A R 8 6 4 2		R 10 5 4 3 2		A R 10 9 8 6 2
	10 7 6		D 7 6		10 7 6
	5		5		5

1.2 -37

1.2 Introduction au concept de couleur spécifiée
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Les deux premiers exemples contiennent 8 PH et 2 PL mais leurs mains ne doivent pas être déclarées de la même manière, vous en conviendrez assez facilement. La main **a)** peut seulement être annoncée par une *Ouverture faible à 2 Cœurs*. Une telle déclaration serait cependant dangereuse pour la main **b)**, qui exige tout simplement de déclarer *Passe*.

Par contre, la main **c)** vaut **12 HL**! Il y a 9 PH et 2 PL ainsi de la présence du *Complément*; la main a donc 10 PH et 2 PL. Il faut annoncer **1 Cœur**.

Ces 3 exemples visent à démontrer qu'il faut déterminer clairement des **CRITÈRES OBJECTIFS** pour trancher afin d'éviter de *tomber en amour* avec son jeu ou dire n'importe quoi.

Le concept de *couleur spécifiée* est un de ces critères qui permet d'éviter une évaluation subjective de la main tout en dynamisant la recherche du meilleur contrat possible.

**PRINCIPE 1.2:3 EXIGENCES D'UNE COULEUR SPÉCIFIÉE
DANS UN CONTEXTE RECONNU**

Toute enchère déclarée dans un CONTEXTE où le concept de COULEUR SPÉCIFIÉE s'applique doit posséder les exigences suivantes :

- **toujours la présence d'au moins 2 Gros Honneurs (As, Roi, ou Dame), ou son équivalence***,
- **le nombre minimum de cartes requis selon le contexte,**
- **le pointage requis selon le contexte.**

Une *couleur (ou suite) spécifiée* qui possède des valeurs de remplacement porte le nom de couleur spécifiée équivalente ou, plus simplement **couleur équivalente**.

PRINCIPE 1.2:4 DÉFINITION D'UNE COULEUR SPÉCIFIÉE ÉQUIVALENTE

Il s'agit d'une couleur spécifiée qui n'a pas 2 Gros Honneurs mais qui contient une *Équivalence*.

Et les critères qui permettent de compenser la carence d'un deuxième Gros Honneur dans le but de déclarer une enchère utilisant le concept *couleur spécifiée* sont les suivants.

PRINCIPE 1.2:5 EXIGENCES POUR UNE ÉQUIVALENCE SI 1 GH MANQUANT

La carence du deuxième Gros Honneur peut être compensée par la possession:

- d'un seul Gros Honneur*, soit l'As ou le Roi, , associé
- avec un petit Honneur, ET
- une carte supplémentaire par rapport au nombre de cartes requises.

* Si le Gros Honneur est la Dame, il faut 2 petits Honneurs au lieu d'un seul ET une deuxième carte supplémentaire pour justifier une Équivalence.

Ainsi, une COULEUR ÉQUIVALENTE avec l'As ou le Roi possède un carte de plus que la COULEUR SPÉCIFIÉE correspondante. Et si le Gros Honneur est la Dame, il doit y avoir 2 cartes supplémentaires et 2 pH.

Prenons l'exemple d'une *couleur spécifiée cinquième*, donc constituée de 5 cartes avec 2 Gros Honneurs. Alors, une **COULEUR SPÉCIFIÉE CINQUIÈME ÉQUIVALENTE** doit contenir un minimum de 6 cartes associées avec un Gros Honneur (As ou Roi) et au moins un petit Honneur. Mais si le GH est la Dame, il faut alors 2 pH et une suite de 7 cartes.

Voici un exemple d'une "belle couleur" d'ouverture qui pourrait amener plusieurs divergences d'opinions si les critères (ou exigences) sont plutôt laissés à la discrétion de chacun.

